



Changement de garde enfant

Par **Malalo**, le **02/08/2017** à **07:18**

Bonjour, je viens sur site pour essayer de trouver un peu d'aide concernant le changement de résidence pour un enfant. Je vous explique je suis séparé depuis 10 ans nous avons une ado de 14 ans. Elle vit avec moi, nous avons fait un jugement amiable quelque mois après notre séparation et j'ai la garde de ma fille. Elle voit son père pendant les vacances car nous habitons à quelques 400 kilomètres l'un de l'autre. Ma fille a exprimé le désir d'aller vivre chez son père et je ne m'y oppose pas. Je voudrais savoir si nous sommes obligés de repasser devant le jaf ou peut on s'entendre entre nous. Cordialement

Par **Tisuisse**, le **02/08/2017** à **07:48**

Si vous vous entendez entre vous, le mieux est de tout mettre par écrit et le JAF entérinera votre demande commune.
ATTENTION : si le papa a la garde exclusive et vous, les droits de visite et d'hébergement, le papa n'aura plus à vous verser de pension alimentaire mais, vous, vous allez devoir lui en verser une.

Par **Malalo**, le **02/08/2017** à **07:55**

Merci pour votre réponse rapide. Peut on juste remplir un formulaire de changement de garde conjointe? Sera t on obligé de se présenter au jaf?

Par **Tisuisse**, le **02/08/2017** à **08:02**

Pas forcément, mais il faut que ce soit entériné par le JAF.

Par **Malalo**, le **02/08/2017** à **08:13**

Savez vous comment devons nous procéder? Je suis perdue dans tous ce que je peux lire.
Car le papa et moi sommes d'accord

Par **Tisuisse**, le **02/08/2017** à **08:39**

Voir le greffe du tribunal qui vous expliquera comment faire.

Par **Malalo**, le **02/08/2017** à **12:49**

Vu que nous avons un jugement amiable que nous sommes en accord tous les 2. Peut elle y aller vivre avant d'avoir fait notre convention conjointe. Alors que j'en ai la garde exclusive ne suis je pas dans l'illégalité en faisant ça

Par **Tisuisse**, le **25/08/2017** à **08:53**

Tant qu'un nouveau jugement n'est pas prononcé, c'est l'ancien jugement que vous devez respecter.